|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.4** | **Document C19/33-F** |
| **1er avril 2019** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| ACTIVITÉS DE L'UIT RELATIVES à L'INTERNET: RÉSOLUTIONS 101, 102, 133 ET 180 |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent rapport est une synthèse des activités de l'UIT relatives à la Résolution 101 (Rév. Dubaï, 2018) "Réseaux fondés sur le protocole Internet", à la Résolution 102 (Rév. Dubaï, 2018) "Rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet et à la gestion des ressources de l'Internet, y compris les noms de domaine et les adresses", à la Résolution 133 (Rév. Dubaï, 2018) "Rôle des administrations des Etats Membres dans la gestion de noms de domaine (multilingues) internationalisés" et à la Résolution 180 (Rév. Dubaï, 2018) "Faciliter le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6" de la Conférence de plénipotentiaires.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport. Il est également invité à **approuver** la transmission du rapport, ainsi que de la compilation des points de vue d'Etats Membres du Conseil, des comptes rendus connexes et de la note de couverture, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*Résolutions* [*101*](https://www.itu.int/en/council/2019/Documents/basic-texts/RES-101-F.pdf)*,* [*102*](https://www.itu.int/en/council/2019/Documents/basic-texts/RES-102-F.pdf)*,* [*133*](https://www.itu.int/en/council/2019/Documents/basic-texts/RES-133-F.pdf)*,* [*180*](https://www.itu.int/en/council/2019/Documents/basic-texts/RES-180-F.pdf) *(Rév. Dubaï, 2018) et Résolution* [*206*](https://www.itu.int/en/council/2019/Documents/basic-texts/RES-206-F.pdf) *(Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires; Résolutions* [*1305*](http://www.itu.int/md/S09-CL-C-0105) *(2009),* [*1336*](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0113/en) *(modifiée en 2015),* [*1344*](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0112/en) *(modifiée en 2015) du Conseil; Résolutions* [*47*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.47-2016)*,* [*48*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.48-2016) *(Rév.Dubaï, 2012)* [*49*](https://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.49-2016)*,* [*50*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.50-2016)*,* [*52*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.52-2016) *(Rév.Hammamet, 2016),* [*58*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.58-2016)*,* [*60 (Rév.Dubaï, 2012)*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.60-2016)*,* [*64*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.64-2016)*,* [*69*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.69-2016)*,* [*75*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.75-2016) *(Rév. Hammamet, 2016),* [*98*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.98-2016) *(Hammamet, 2016) de l'AMNT;* [*Objectif 3/produit 3.3 du Plan d'action de Buenos Aires/CMDT‑17*](https://www.itu.int/md/D14-WTDC17-C-0115/en)*;* *Résolutions*[*20*](http://www.itu.int/en/action/internet/Documents/Resolution_20_wtdc10.pdf)*,* [*30*](http://www.itu.int/en/action/internet/Documents/Resolution_30_wtdc14.pdf)*,* [*63*](http://www.itu.int/en/action/internet/Documents/Resolution_63_wtdc14.pdf) *(Rév.Buenos Aires, 2017) et*[*45*](http://www.itu.int/en/action/internet/Documents/Resolution_45_wtdc14.pdf)*(Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT; Documents*[*C16/33*](http://www.itu.int/md/S16-CL-C-0033/en)*,*[*C17/33*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0033/en) *et* [*C18/33*](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0033/en) *du Conseil.* |

# 1 Introduction

Le présent rapport décrit les activités menées par l'UIT relativement aux Résolutions 101, 102, 133 et 180 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires depuis la session de 2018 du Conseil. Il contient également des informations sur les activités liées à la Résolution 206 (Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires.

1.1 La Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2018, qui s'est tenue du 29 octobre au 16 novembre 2018 à Dubaï (Émirats arabes unis), a modifié ses Résolutions 101, 102, 133 et 180 et en a adopté une nouvelle, à savoir la Résolution 206 portant sur les OTT.

# 2 Activités relatives aux réseaux IP, au développement des réseaux de prochaine génération (NGN) et à l'Internet de demain, y compris les enjeux en matière de politique générale et de réglementation

2.1 Toutes les Commissions d'études de l'UIT-T poursuivent leurs travaux dans différents domaines liés à l'Internet, aux réseaux fondés sur le protocole IPv4/IPv6, à l'Internet des objets (IoT), au nommage et à l'adressage Internet, aux NGN et à leur évolution, aux réseaux futurs, à l'informatique en nuage, à la qualité de service, à la TVIP, ainsi qu'aux applications IP, à l'incertitude de l'origine et à la connectivité internationale. À ce jour, plus de 360 Recommandations UIT-T nouvelles/révisées et autres textes ont été approuvés depuis la dernière période considérée. Les Recommandations correspondantes sont disponibles sur le site web des différentes Commissions d'études de l'UIT-T.

2.2 On estime que 95% du trafic international est acheminé par des réseaux de transport optiques conçus conformément aux normes de l'UIT. Les nouvelles normes de l'UIT qui ont été approuvées dans le domaine du transport, de l'accès et des installations domestiques portent sur la radio sur fibre, les interfaces de ligne DWDM (multiplexage par répartition dense en longueur d'onde) cohérentes 100G compatibles avec les équipements de fabricants différents, les installations par câble à fibres optiques dans les zones isolées, la technologie des réseaux pilotés par logiciel (SDN), les communications par lumière visible et la synchronisation pour les IMT-2020/la 5G.

2.3 La vidéo représentera plus de 80% de l'ensemble du trafic Internet d'ici à 2020. Les travaux sur la vidéo menés conjointement par la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'UIT ont été récompensés par deux "Primetime Emmy Awards". Les nouveaux projets sur le codage vidéo polyvalent progressent bien.

2.4 La gestion et l'orchestration des réseaux pilotés par logiciel continuent de transformer les activités dans le domaine des télécommunications. Les travaux menés par l'UIT-T dans le domaine de la 5G appuient cette transformation par l'élaboration de nouvelles normes pour l'innovation dans le domaine des réseaux, l'évolution du réseau de transport et la durabilité environnementale.

2.5 La normalisation des spécifications de test pour l'Internet des objets progresse rapidement, appuyée par la collaboration croissante entre l'UIT-T et oneM2M. Aujourd'hui, plus de 50 villes du monde entier mesurent les progrès qu'elles ont accompli au moyen des "indicateurs fondamentaux de performance pour les villes intelligentes et durables", indicateurs fondés sur les normes de l'UIT et élaborés dans le cadre de l'initiative "Tous unis pour des villes intelligentes et durables" (U4SCC).

2.6 Le Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'intelligence artificielle au service de la santé (FG AI4H), dirigé par l'UIT et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le cadre d'une collaboration étroite, oeuvre à la création d'un cadre et d'un processus connexe pour l'évaluation comparative de la performance des algorithmes d'intelligence artificielle au service de la santé. Des *appels à propositions* répétés guident les travaux menés par le Groupe spécialisé afin d'élaborer des méthodes d'évaluation permettant de déterminer dans quelle mesure les cas d'utilisation de l'intelligence artificielle au service de la cybersanté ont été validés.

2.7 Une nouvelle norme de l'UIT-T offre des lignes directrices relatives à l'écoute sans risque des lecteurs de musique, à l'appui de l'initiative de l'OMS intitulée "Ecouter sans risque".

2.8 Les spécifications de tests de conformité nouvelles et mises à jour en matière de cybersanté pour les Recommandations UIT-T de la série H.810 portent sur les tests concernant les nouveaux dispositifs spécialisés pour le contrôle de l'état de consommation d'énergie et les nouveaux glucomètres. La capacité de chargement des observations PCD-1 est également actualisée. La Recommandation UIT-T H.820 contient un plan global relatif aux tests d'évaluation de la conformité des systèmes H.810.

2.9 Les travaux menés par l'UIT-T dans les domaines de la qualité de fonctionnement, de la qualité de service et de la qualité d'expérience continuent de progresser rapidement, au rythme de l'évolution du secteur des TIC. Les nouvelles normes de l'UIT portent sur la qualité des jeux vidéo, les applications de visiophonie, les communications à bord des véhicules, le streaming vidéo à débit adaptatif et les services TIC lors des grandes manifestations sportives ou des spectacles. Les travaux de l'UIT-T visant à fournir des orientations techniques aux régulateurs qui favorisent la qualité de service occupent une place de plus en plus importante dans le programme de travail de l'UIT en matière de normalisation.

2.10 L'UIT-T offre à la communauté internationale un cadre neutre pour renforcer les liens entre innovation technique, besoins des entreprises et exigences économiques et politiques. Les nouvelles normes de l'UIT qui sont en cours d'approbation portent sur la relation entre les opérateurs de réseau et les fournisseurs de services over-the-top (OTT) (UIT-T D.262), la concurrence sur le marché des services mobiles financiers (UIT-T D.263), ainsi que sur les principes applicables à un format harmonisé pour les listes de prix/tarifs utilisées pour l'échange de trafic téléphonique (UIT-T D.198).

2.11 Une nouvelle norme de l'UIT en cours d'approbation fournit un cadre pour des solutions permettant de lutter contre la contrefaçon de dispositifs TIC. Ce domaine de travail continue de se développer et englobe aujourd'hui la lutte contre la contrefaçon et le vol de dispositifs mobiles. L'accent a de nouveau été mis sur la nécessité de répondre aux préoccupations concernant l'altération ou le clonage des identifiants des dispositifs TIC.

2.12 Les travaux menés par l'UIT-T sur les réseaux VoLTE/ViLTE concernent le déploiement des protocoles de signalisation pour l'interconnexion des réseaux VoLTE, les questions de numérotage pertinentes, les considérations relatives à la qualité de service et les appels d'urgence sur les réseaux VoLTE. De nouvelles normes de l'UIT portent sur l'interconnexion des réseaux VoLTE/ViLTE et sur les tests d'interconnexion VoLTE/ViLTE pour les scénarios d'itinérance et d'interfonctionnement. De nouvelles normes publiées par l'UIT-T font référence à la version 11 du sous-système IMS et portent sur les exigences de signalisation pour la gestion automatique des réserves d'adresses IP au moyen de technologies de réseaux pilotés par logiciel, sur les centres de données virtuels, sur les tests d'interopérabilité pour l'informatique en nuage, sur les tests pour les passerelles IoT, sur la transmission de la radio sur IP, sur l'inspection approfondie des paquets, sur les IMT-2020, sur l'informatique en nuage, ainsi que sur la gestion de la confiance inter-nuages, sur les mégadonnées en tant que service, sur la provenance des données, sur les réseaux de fourniture de contenus de prochaine génération, sur le language Lua pour les services de TVIP, sur l'Internet des objets, et des projets en cours d'approbation portent sur les exigences de signalisation pour l'informatique en périphérie et sur un cadre pour la lutte contre les dispositifs de contrefaçon.

2.13 Les travaux menés au sujet des normes sur la sécurité sont présentés dans le Document C19/18.

2.14 Le TSB n'a pas reçu d'informations en retour concernant d'éventuels incidents signalés relativement à la [Résolution 69 de l'AMNT](https://www.itu.int/net/ITU-T/res69/Default.aspx) sur l'accès non discriminatoire aux ressources de l'Internet et l'utilisation de ces ressources (à ce jour 37 incidents ont été signalés depuis 2009, voir tous les [rapports](https://www.itu.int/net/ITU-T/res69/secured/notifications.aspx) connexes).

2.15 Aux termes de la [période d'études 2014-2017](http://www.itu.int/itu-d/study-groups), les CE 1 et 2 de l'UIT-D ont publié un certain nombre de rapports et de lignes directrices ayant trait à l'Internet (voir les rapports publiés par la [CE 1](https://www.itu.int/pub/D-STG-SG01) et la [CE 2 de l'UIT-D](https://www.itu.int/pub/D-STG-SG02)). Après la CMDT-17, les travaux se poursuivront sur des questions relatives au protocole IP, comme l'interconnexion des NGN, la téléphonie Internet, les services en nuage et les stratégies, politiques et technologies pour le déploiement du large bande. Les commissions d'études étudieront le passage des réseaux à bande étroite aux réseaux large bande haut débit de qualité (y compris le passage aux réseaux IMT-2020), compte tenu des caractéristiques d'interconnexion et d'interopérabilité. Les travaux menés au titre de la nouvelle Question 1/1 porteront sur les "Stratégies et politiques pour le déploiement du large bande dans les pays en développement" (fusion des anciennes Questions 1/1 et 2/1). Les travaux menés au titre des Questions 4/1, 5/1 et 1/2 entamés lors de la période d'études précédente se poursuivront, et l'accent sera mis sur la nécessité d'utiliser les TIC au service du développement socio-économique durable.

2.16 L'UIT-D continue de développer la connectivité hertzienne Internet large bande et de concevoir des applications TIC destinées à offrir un accès numérique gratuit ou à faible coût à des établissements scolaires et à des hôpitaux, ainsi qu'aux populations mal desservies des zones rurales ou isolées de certains pays (Burundi, Burkina Faso, Djibouti, Lesotho, Mali, Rwanda, Eswatini, Antigua-et-Barbuda, Saint-Kitts-et-Nevis, etc.). Le rapport intitulé "Poser les jalons de la 5G: Possibilités et défis" a été publié afin d'aider les pays en développement à se doter d'outils pour le large bande en vue de leurs plans en la matière et du développement de l'infrastructure.

2.17 L'UIT-R a approuvé la Recommandation UIT-R M.2083-0 "Vision pour les IMT – Cadre et objectifs généraux de l'évolution future des IMT à l'horizon 2020 et au-delà", les Résolutions UIT‑R 65 "Principes applicables au processus de développement futur des IMT à l'horizon 2020 et au‑delà" et UIT-R 66 "Études relatives aux systèmes et applications sans fil pour le développement de l'Internet des objets", et le Rapport UIT-R M.2440-0, "Utilisation de la composante de Terre des Télécommunications mobiles internationales (IMT) pour les communications de type machine à bande étroite et à large bande".

2.18 L'UIT continue de travailler en coopération avec la Corporation for National Research Initiatives (CNRI) et la Fondation DONA sur l'utilisation de l'architecture des objets numériques (DOA) – architecture évoluée utilisée pour la gestion de l'information – en vue d'utiliser les fonctionnalités de gestion d'objet numérique évoluée de l'architecture DOA à l'UIT et au sein des institutions des Nations Unies intéressées.

2.19 Plusieurs formations ont été dispensées grâce à l'[Académie de l'UIT](https://academy.itu.int/) et au réseau de [Centres d'excellence de l'UIT](https://academy.itu.int/index.php?option=com_content&view=article&id=154&Itemid=588&lang=en), sur des thèmes tels que: "Formation sur le déploiement du protocole IPv6", "Aspects stratégiques de la gouvernance de l'Internet et innovations, "Infrastructure TIC et Internet des objets", "Technologies d'accès à fibre optique et de réseaux de prochaine génération", "Technologies de quatrième génération: technologies LTE et LTE-évoluées", "Les interfaces de demain dans l'optique de la 5G", "Rôle des TIC dans les villes intelligentes et durables", etc.

2.20 L'UIT aide en outre le Costa Rican Institute of Electricity (ICE) à renforcer ses capacités, notamment dans le domaine des réseaux NGN, dans le cadre d'un projet intitulé "Desarrollo del conocimiento en technologías, para especialistas del ICE" (renforcement des connaissances dans le domaine des technologies à l'intention des experts de l'ICE).

# 3 Protocole Internet version 6 (IPv6)

3.1 La CE 3 de l'UIT-T continue d'étudier les méthodes et les thèmes de travail nécessaires à la mise en oeuvre des parties pertinentes de la Résolution 64 de l'AMNT. Les CE 11 et 20 de l'UIT-T travaillent également sur des projets de Recommandation UIT-T relatifs au protocole IPv6. La CE 11 de l'UIT-T a approuvé une nouvelle norme UIT-T Q.3405 sur les procédures relatives au protocole IPv6 pour les services large bande.

3.2 Le BDT et l'Université des sciences et des technologies de Malaisie (MUST) continuent de travailler en vue de mettre en place un centre d'expertise UIT sur le protocole IPv6 et l'Internet des objets afin d'aider les Etats Membres à passer du protocole IPv4 au protocole IPv6 pour l'Internet des objets et l'industrie 4.0.

3.3 Les travaux se poursuivent sur le projet de banc d'essai international de TVIP IPv6 ([I3GT](http://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/interop/I3GT/Pages/default.aspx)) entre les membres de l'UIT, avec l'appui du secrétariat de l'Union, pour tester divers aspects des normes de télévision IP de l'UIT-T, pour dispenser une formation aux établissements universitaires sur les technologies modernes de télévision IP, pour présenter la télévision IP normalisée aux parties prenantes et pour promouvoir le déploiement des capacités IPv6 dans les pays en développement. La CE 16 de l'UIT-T travaille sur le projet de document technique UIT-T [HSTP.IPTV‑Guide.2](http://www.itu.int/itu-t/workprog/wp_item.aspx?isn=14423) sur les "Paramètres des services de TVIP pour les nouveaux fournisseurs de services de TVIP".

3.4 Le BDT continue de fournir une assistance aux pays en ce qui concerne la mise en oeuvre des politiques générales relatives au protocole IPv6 et au banc d'essai du protocole IPv6, comme l'avaient demandé les Etats Membres; par exemple: dans la région Afrique, une assistance a été fournie pour la mise en place d'un banc d'essai IPv6 en Côte d'Ivoire et en Ouganda, pour les tests sous-régionaux concernant le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6 en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est, respectivement; au Zimbabwe, pour les tests sous-régionaux concernant le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6 en Afrique australe; et au Cameroun, pour les tests sous-régionaux concernant le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6 en Afrique centrale. Il est prévu d'installer un banc d'essai IPv6 en Sierra Leone au premier trimestre de 2019. Une étude de faisabilité a été menée à bien en vue de l'amélioration des bancs d'essai IPv6, et un Plan directeur est en cours d'élaboration pour faciliter l'adoption de l'IPv6 dans les pays africains.

3.5 En partenariat avec le Centre d'information sur les réseaux de la région Asie-Pacifique (APNIC) et l'Australie, une formation intitulée "Programme de sécurité des infrastructures Internet et IPv6" à l'intention des pays du Pacifique a été organisée au Tonga, du 4 au 8 décembre 2017, et une Feuille de route pour l'IPv6 2018 a été élaborée pour la Mongolie et Bruneï.

3.6 Dans le cadre de l'Académie de l'UIT, un cours de formation sur le thème "Sécurité de l'Internet et de l'infrastructure IPv6" pour la région Asie-Pacifique a été dispensé du 1er au 5 mai 2018 par le Centre d'excellence ALTTC à Ghaziabad (Inde), en partenariat avec MDES (Thaïlande) et l'APNIC.

3.7 Dans la région des États arabes, un projet sur le renforcement des capacités humaines concernant le protocole IPv6 a été mis en oeuvre dans le cadre de l'accord de coopération signé entre l'Autorité de réglementation des télécommunications (TRA) des Émirats arabes unis et l'UIT.

3.8 Dans son [rapport final sur la Question 1/1](https://www.itu.int/pub/D-STG-SG01.01.1-2017/fr), la Commission d'études 1 de l'UIT-D a examiné, grâce à des études de cas, l'expérience des pays en ce qui concerne le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6 pour prendre en charge l'Internet des objets, les communications M2M, le tout Internet (IoE) et d'autres technologies futures.

# 4 Questions de politiques publiques relatives à l'Internet, y compris la gestion des noms de domaine et des adresses

4.1 Le [Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet)](http://www.itu.int/council/groups/CWG-internet/index.html) a tenu sa douzième réunion le 1er février 2018. Un rapport distinct est présenté dans le Document C18/51.

4.2 L'UIT a participé au 13ème Forum sur la gouvernance de l'Internet, qui a eu lieu du 12 au 14 novembre 2018 à Paris (France). En raison d'un chevauchement de calendrier avec la Conférence de plénipotentiaires, l'UIT n'a pas été en mesure de participer au Forum selon les mêmes modalités que les années précédentes. L'UIT a coorganisé un Forum ouvert sur la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI pour les ODD, ainsi que l'édition de 2019 du Forum du SMSI (organisé conjointement avec les coordonnateurs des grandes orientations du SMSI), de même qu'un atelier sur le renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance de l'Internet.

4.3 L'UIT continue de suivre la question de la protection des noms et sigles des organisations intergouvernementales (OIG) dans les nouveaux gTLD, dans le cadre de la coalition OIG regroupant environ 35 OIG, dont l'OCDE, l'ONU, l'UPU, l'OMS, l'OMPI et la Banque mondiale.

4.4 La CE 2 de l'UIT-T continue de suivre la question d'un risque de confusion avec les numéros UIT-T E.164 dans le système DNS, en ce qui concerne la fourniture de noms de domaine tout numériques par TELNIC, un opérateur de registre pour le nom de domaine .tel gTLD. La CE 2 de l'UIT-T attend les contributions des membres de l'UIT-T après l'appel à contributions sur cette question qu'elle a lancé à sa réunion de janvier 2016.

4.5 Le BDT continue de développer les capacités des membres de l'UIT dans le domaine de la gouvernance de l'Internet. Plusieurs activités de formation et de renforcement des capacités ont été déployées en 2018. Divers cours de formation dans le domaine de la gouvernance de l'Internet ont été dispensés grâce au réseau de Centres d'excellence et à l'Académie de l'UIT. Un atelier régional sur la gouvernance de l'Internet a été organisé à l'intention de la région Afrique à Abuja

(Nigéria), les 27 et 28 août 2018, en partenariat avec la Fondation Diplo. Cet atelier a réuni plus de 100 participants. L'UIT a également participé à des manifestations de renforcement des capacités lors des éditions de 2018 du Forum du SMSI et du Forum sur la gouvernance de l'Internet, en partenariat avec l'ICANN et la Fondation Diplo.

# 5 Protocole ENUM

Les [informations actualisées relatives au protocole ENUM](http://www.itu.int/ITU-T/inr/enum/) sont tenues à jour par l'UIT‑T. Ces informations portent notamment sur les délégations approuvées du protocole ENUM et sur les essais relatifs au protocole ENUM.

# 6 Connectivité Internet internationale/points d'échange Internet

6.1 Le BDT continue d'apporter une assistance à certains pays en ce qui concerne la création de points d'échange Internet (IXP) nationaux et la mise en place d'une connectivité Internet régionale efficace et rentable, par exemple: en élaborant un modèle d'interconnexion destiné à servir de base à la création de points d'échange Internet (IXP) nationaux et régionaux, comme cela a été fait au Guatemala; en favorisant le renforcement des capacités des points IXP nationaux (Monténégro) et du Centre d'échange Internet national au Timor Leste; et en élaborant une nouvelle publication intitulée "Centres d'échange Internet" englobant les énergies renouvelables pour les communications rurales, etc. Il est envisagé de créer autre point IXP sous-régional avec Djibouti Telecom au moyen de son nouveau centre de données et de câbles optiques.

Le BDT a également élaboré une plate-forme de cartographie des données relatives aux TIC afin de dresser un état des lieux de l'emplacement des points IXP, de la connectivité des infrastructure dorsales de chaque pays (fibre optique, liaisons à hyperfréquences et stations terriennes de systèmes à satellites), ainsi que d'autres indicateurs clés du secteur des TIC.

6.2 La CE 3 de l'UIT-T poursuit ses travaux sur la connectivité Internet internationale, y compris sur un cadre pour la fourniture de la connectivité Internet internationale dans des conditions de concurrence, sur l'échange de trafic IP entre homologues, sur les points d'échange de trafic régionaux, sur les modèles de coût et sur le coût de fourniture des services. Dans le cadre de la nouvelle Question 13/3, la CE 3 élabore également une nouvelle norme visant à optimiser l'utilisation des câbles terrestres dans divers pays afin de renforcer la connectivité régionale et internationale.

# 7 OTT

7.1 À sa dernière réunion, la CE 3 de l'UIT-T a achevé la première étape de la procédure d'approbation ("détermination") d'une nouvelle norme de l'UIT portant sur la relation entre les opérateurs de réseau et les fournisseurs de services "over-the-top" (OTT). Le projet de nouvelle norme UIT-T D.262 (D.OTT), intitulée "Cadre de collaboration applicable aux services OTT", définit des paramètres pour analyser les nouvelles dynamiques financières de l'écosystème des TIC et la façon dont les cadres politiques et réglementaires pourraient promouvoir la concurrence, la protection des consommateurs, les avantages pour les consommateurs, le dynamisme de l'innovation, la pérennité des investissements et du développement de l'infrastructure, ainsi que l'accessibilité y compris économique, eu égard au développement des services OTT dans le monde.

7.2 Au préalable, la CE 3 de l'UIT-T a mené des recherches sur ce sujet et a publié un Rapport technique sur les incidences économiques des OTT comprenant plusieurs cas de pays. La Commission d'études 3 mène également des travaux sur des thèmes liés, notamment, aux incidences du contournement par services OTT et aux partenariats entre acteurs OTT et opérateurs de réseau mobile.

7.3 Dans le cadre de ses études sur la transformation de la sécurité, la CE 17 de l'UIT-T a déterminé que les fournisseurs de services OTT comptaient parmi les nouveaux acteurs de l'écosystème dont les activités auront des incidences en matière de sécurité. Plusieurs recommandations et sujets d'étude tiennent déjà compte de cette évolution, et la CE 17 a recensé l'informatique en nuage (englobant les OTT) en tant que nouvelle Question potentielle pour ses projets à long terme (ce thème est actuellement traité dans le cadre des Questions 7/17 et 8/17).

7.4 Dans le cadre de la nouvelle Question 3/1, les travaux de la Commission d'études 1 de l'UIT‑D porteront sur les "Technologies émergentes, y compris l'informatique en nuage, les services sur mobile et les OTT: enjeux et perspectives, incidences sur le plan de de l'économie et des politiques générales pour les pays en développement" (fusion des anciennes Questions 1/1 et 3/1).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_